

La présidente

COMMUNIQUÉ DE DÉCISION

Séance plénière de la Commission nationale du débat public

Paris le 14 mars 2023

NOUVELLES SOLLICITATIONS _____

I. DEMANDE DE CONSEIL OU AVIS METHODOLOGIQUE – ARTICLE L.121-1

- **Etats généraux de la maltraitance envers les adultes vulnérables du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées** : Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI est désignée pour produire un avis à caractère méthodologique sur l'organisation des travaux des états généraux de la maltraitance envers les adultes vulnérables et afin de garantir la prise en compte des contributions dans le rapport final de ces états généraux.
[Consulter la décision](#)
- **Poursuite du fonctionnement des réacteurs nucléaires de 1300 MWe au-delà de 40 ans, sollicitation du HCTISN** : M. Etienne BALLAN et Mme Juliette ROHDE sont désignés garant et garante pour produire un avis à caractère méthodologique sur l'organisation d'une concertation publique décidée par le HCTISN et relative à la poursuite du fonctionnement des réacteurs nucléaires de 1300 MWe au-delà de 40 ans.
[Consulter la décision](#)

II. DEMANDE DE DESIGNATION DE GARANT OU DE GARANTE - ARTICLE L.121-16-2

- **Projet d'installation de stockage de déchets dangereux à HERSIN-COUPIGNY (62)** : M. Jean Raymond WATTIEZ est désigné garant de l'information et de la participation du public sur ce projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique qui le concerne.
[Consulter la décision](#)

MISSIONS EN COURS _____

I. DEBAT PUBLIC

- **Projet « L'eau potable en Ile-de-France »** : La Commission arrête les modalités du débat public et son calendrier d'une durée de trois mois et qui se déroulera du 20 avril au 20 juillet 2023.
[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATION PREALABLE

- **Projet d'évolution du centre d'incinération et de valorisation énergétique TOULOUSE-MIRAIL (31)** : la CNDP prend acte du bilan du responsable de projet présentant les enseignements tirés de la concertation préalable. La CNDP constate que des points de vue différents se sont exprimés pendant la concertation notamment sur les politiques de prévention des déchets et donc le dimensionnement du projet et que le responsable du projet a réduit la capacité de la future UVE à 240 000 tonnes.

La CNDP recommande notamment que le responsable du projet rende publics annuellement les objectifs et les résultats des plans de prévention des territoires adhérents au syndicat et associe les parties prenantes au suivi et à la mise en œuvre de ces plans, qu'il rende publiques les études des sites alternatifs qui lui ont été proposés ou qui pourraient lui être proposés jusqu'à l'enquête publique et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus le cas échéant, qu'il rende publiques les modalités de concertation jusqu'à l'enquête publique et que le public soit associé à l'élaboration du dispositif de surveillance et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI est désignée garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

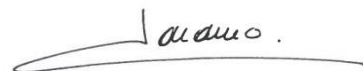
[Consulter l'avis](#)

[Consulter la décision](#)

QUESTIONS DIVERSES

- **Règlement intérieur** : Mme Ilaria CASILLO est désignée présidente par intérim de la Commission nationale du débat public à compter du 22 mars 2023.

[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO